

Spécial CIDE

Bonjour ! **20 novembre 2009...** 20 ans d'existence, mais une notoriété encore faible. La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), adoptée le 20 novembre 1989, reste bien mal connue, et n'est citée qu'en 11ème priorité –sur 14– par les parlementaires, et peu connue –32% des adultes et 10% des enfants la connaissent, source sondage TNS-Sofres–. D'où ce dazibao spécial anniversaire et le dossier spécial «Anniversaire amer» sur www.reseau-enfance.com



Le 20 novembre 1989, il y a 20 ans, les Nations Unies adoptaient une convention des droits de l'enfant afin de protéger les plus jeunes de toute forme d'avisement et d'exploitation.

La Convention relative aux droits de l'enfant



Photo extraite du rapport UNICEF 2009 sur l'enfance en France

Dans 54 articles et deux protocoles facultatifs, la Convention énonce les droits fondamentaux qui sont ceux de tous les enfants du monde :

- le droit à la survie ;
- le droit de se développer dans toute la mesure du possible ;
- le droit d'être protégé contre les influences nocives, les mauvais traitements et l'exploitation ;
- le droit de participer à part entière à la vie familiale, culturelle et sociale.

Les 4 principes fondamentaux de la Convention sont :

- la non-discrimination ;
- la priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- le droit de vivre, de survivre et de se développer ;
- le respect des opinions de l'enfant.

Principales dispositions	
Droits Civils	- Protection contre la privation des libertés
- Droit à la vie	- Protection contre la séparation d'avec les parents
- Nom et Nationalité	Droits Sociaux
- Vie privée	- Nutrition
- Justice	- Santé
- Protection des handicapés	- Accès aux soins médicaux
Non discrimination	- Soins particuliers pour les enfants handicapés
Droits Economiques	- Protection contre l'exploitation sexuelle
- Niveau de vie suffisant et Assistance matérielle	- Protection contre l'enlèvement
- Protection contre l'exploitation au travail	- Adoption
- Sécurité sociale	- Protection contre la drogue
Droits Politiques	- Protection contre l'exploitation
- Liberté d'association et de réunion	Droits Culturels
- Liberté d'expression	- Education
- Liberté de pensée, de conscience et de religion	- Information appropriée
- Protection contre la torture	- Loisirs, jeux, culture et activités artistiques
- Protection contre les mauvais traitements	

Comprendre la Convention : « Les principes énoncés dans le cadre international des droits de l'homme s'appliquent à la fois aux enfants et aux adultes. ».

Utiliser la Convention pour protéger les enfants " En ratifiant la Convention, un État accepte l'obligation de respecter, de protéger, de défendre et d'appliquer les droits qui y sont énoncés – notamment adoptant ou en modifiant les lois et les politiques requises pour mettre en œuvre les dispositions (...)."

L'action du Fonds des Nations unies pour l'enfance en France

- + de deux millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté (seuil européen),
- environ 15 000 enfants sont sans domicile fixe avec leurs familles (donc ballottés de foyers en hébergements précaires ou à la rue),
- on compte près de 40 000 tentatives de suicide annuelles,
- environ 100 000 enfants chaque année sont signalés comme enfants en danger (enfants maltraités et en risque),
- + de 270 000 enfants sont confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance, séparés parfois durablement de leurs familles ou d'un environnement considéré trop délétère..."

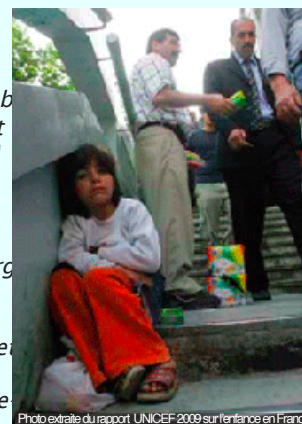


Photo extraite du rapport UNICEF 2009 sur l'enfance en France

20 ans après, ou en sont les enfants et leurs droits ?

Dans le monde : Géographie de l'enfance (source blog Monde diplomatique)
"Les enfants âgés de 0 à 14 ans sont aujourd'hui 1,9 milliards et la moitié d'entre eux n'ont accès à aucun des services fondamentaux auxquels ils ont droit : l'alimentation, la santé, l'éducation, la protection contre les abus. La géographie mondiale des droits de l'enfant désigne sans erreur possible les lieux de l'enfance en péril (...)

Sur le Web, consultez ; rapports, vidéos, clips, interviews de la défenseure des enfants, géographie de l'enfance dans le Monde (...)
www.reseau-enfance.com



Livre de Pierre-Jean Rey à feuilletter en ligne

France > Rapport Fonds des Nations unies 2009

Sur l'application de la convention des droits de l'enfant « Malgré les avancées notables de la France concernant son application, (...) sur bien des points des progrès restent à faire. » Notamment:

- L'insuffisance quantitative et qualitative des services de la petite enfance
- Le châtement corporel comme "moyen éducatif" : une dissonance avec la convention relative aux droits de l'enfant
- La prévention des négligences, violences et maltraitements et la nécessité de soutien à la parentalité
- La préservation du quotidien des familles et des enfants ou

on constate des pratiques contradictoires (notamment sur les dispositifs de suspension des allocations familiales),

- Le droit à l'enfance, avec des réserves sur la « loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs »,

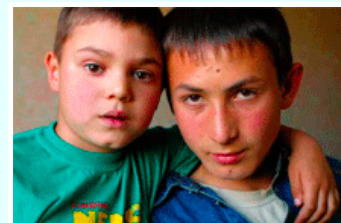


Photo extraite du rapport UNICEF 2009 sur l'enfance en France



Parents, professionnels, membres adhérents et associés rassemblons nous autour de la qualité de l'accueil et de la place des parents – soyez informé – mobilisation pour l'accueil petite enfance, Label Parental ACEPP, Etats généraux de la petite enfance, en vous abonnant à la liste de diffusion «actualités», envoyez un courriel à : actu-subscribe@reseau-enfance.org



Actualités, information, Formation – les derniers programmes sont en ligne –, temps festifs, animation et débats, outils – téléchargez la nouvelle carte du réseau Ardèche – consultez régulièrement www.reseau-enfance.com

